

COMPLÉMENT DE MÉMOIRE

PROJET DE RÉALISATION D'UNE VOIE FERROVIAIRE CONTOURNANT LE CENTRE-VILLE DE LAC-MÉGANTIC

Complément de mémoire déposé par Josée Morin

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

À l'attention de Mme Caroline Cloutier

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Certaines précisions doivent être ajoutées à mon mémoire, s.v.p.

Santé et qualité de vie: Je suis d'avis que toute personne, quelle que soit sa municipalité, a droit à sa protection, à sa qualité de vie et à une vie saine en harmonie avec la nature.

Équité et solidarités sociales: Le 20 juin 2018, les 20 maires de la MRC du Granit qui représentent l'ensemble de la population de la MRC adoptaient à l'unanimité une résolution appuyant les variantes au trajet de la voie de contournement ferroviaire développées par les 3 municipalités concernées, soit Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac. Ces variantes ont été développées au mois de juin 2018 suite à la recommandation du premier BAPE sur l'acceptabilité sociale qui demandait un consensus entre les 3 municipalités traversées par la voie pour rendre le projet plus acceptable socialement. Il était inacceptable qu'une voie de contournement qui traverse 3 municipalités ne soit développée que selon les intérêts d'une seule. Quand j'ai rencontré personnellement notre député fédéral, Luc Berthold, dans son bureau, il m'a d'ailleurs mentionné que c'est ce qui l'étonne le plus dans ce projet. Ces variantes ont été présentées aux ministres par Jean Hardy, ingénieur de Stantec, firme engagée par Lac-Mégantic, avec comme recommandation cachée aux 2 autres municipalités de ne pas les accepter pour ne pas retarder le projet. J'ai lu ce document de 6 pages nommé « PR3.3 Étude sectorielle » disponible publiquement sur le site du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Ceci explique probablement le volte-face soudain de la ville de Lac-Mégantic du 10 juillet 2018 face à la réponse négative du ministre Garneau du 29 juin 2018 ainsi que la façon dont étaient traités les expropriés lors de la rencontre d'informations du 18 juillet 2018. Mme la préfète tutoyait les gens et les envoyait s'asseoir comme des enfants, sans vraiment répondre à leurs questions. Un gros manque de respect. L'ambiance de cette réunion était tristesse et désolation. Au sortir de cette réunion, les maires nous disaient la mort dans l'âme qu'ils ne pouvaient rien faire, qu'ils ont les mains attachées dans le dos et que tout est déjà décidé depuis longtemps... Cette rencontre a été fortement commentée dans ce sens par la suite par les médias présents. Aussi, à la rencontre des maires de la MRC du Granit qui a eu lieu après

le dépôt de la résolution de Nantes 18-09-171 Voie de contournement qui demandait toujours de faire passer la voie de contournement au nord de la 161, la municipalité de Nantes est formelle sur ce point, j'ai personnellement demandé si les maires appuyaient cette résolution par solidarité. Mme la préfète m'a rabrouée sans demander le vote en me disant qu'il est trop tard et que la phase 2 du projet est déjà commencée. D'après moi, le rôle d'une MRC est d'assurer le développement régional et non de favoriser une municipalité à l'encontre des autres par possible conflit d'intérêts. De plus, selon la loi de l'expropriation, il s'agit d'une mesure extrême qui doit être pour un projet d'utilité publique et d'intérêt commun, pas pour des intérêts privés économiques, comme la vision du centre-ville par des personnes d'affaires influentes dans le milieu.

Pollueur payeur : Il est important de bien comprendre qu'aucune compensation financière ne pourra compenser la perte du sentiment de sécurité, la détérioration inutile de la qualité de vie et de l'eau potable. L'argent ne se boit pas. Les gens expropriés possiblement ne demandent pas d'être compensés financièrement, mais d'être entendus et écoutés vraiment.

Merci de votre attention. J'espère que ce document saura préciser ma pensée selon ce qui a été demandé par les commissaires.